

# **Offre de main-d'oeuvre, effort de travail et choix des contrats :** **Théorie et application aux médecins**

Bernard Fortin  
Université Laval, CIRPEE, CIRANO et IZA

Nicolas Jacquemet  
École d'économie de Paris et Université Paris I, Panthéon-Sorbonne

Bruce Shearer  
Université Laval, CIRPEE, CIRANO et IZA

*Octobre 2010*

## **Résumé**

Nous élaborons et évaluons un modèle d'offre de travail généralisé qui intègre l'effort au travail à un compromis consommation-loisirs standard. Nous permettons au travailleur de choisir entre deux contrats : un contrat à la pièce, selon lequel il est rémunéré par unité de service réalisée, et un contrat mixte, selon lequel il reçoit un salaire horaire et une rémunération à la pièce réduite. Un tel environnement donne lieu à un ensemble budgétaire non convexe et à une contrainte budgétaire efficiente (l'enveloppe supérieure des ensembles budgétaires propres à chacun des contrats). Nous appliquons notre modèle à des données portant sur les médecins spécialistes travaillant dans la province de Québec (Canada). Notre ensemble de données contient des renseignements sur l'offre de travail de chaque médecin et sur son effort au travail (services cliniques fournis par heure travaillée). Cet ensemble couvre également une période de réforme des politiques au cours de laquelle les médecins pouvaient choisir entre deux systèmes de rémunération : la rémunération traditionnelle à l'acte, selon laquelle les médecins reçoivent un montant pour chaque service fourni, et la rémunération mixte, selon laquelle les médecins perçoivent un salaire journalier ainsi qu'une rémunération à l'acte réduite. Nous évaluons le modèle au moyen d'une approche de choix discrets. Nous utilisons nos estimations pour simuler des élasticités et les effets des réformes *ex ante* sur les contrats des médecins. Nos résultats démontrent que les services fournis et les efforts déployés par les médecins sont beaucoup plus sensibles aux changements contractuels que ne le sont les heures de travail. Nos résultats suggèrent en outre qu'une réforme obligatoire, imposant aux médecins d'adopter le système de rémunération mixte, aurait des effets beaucoup plus importants sur le comportement professionnel des médecins que ceux qu'on observe lorsque la réforme est volontaire.

*Mots-clés :* *Offre de travail, effort, contrats, habitudes de pratique des médecins, modèles économétriques de choix discrets, logit mixte*

*Codes JEL :* *C25, J22, J33, I10, J44*